

ECRICOME PREPA 2022 - ECT - Technologique

Economie-Droit Droit / Economie

500546

PARENT

DAMIEN

04/09/2002

Note de délibération : 17.86 / 20

Numéro d'inscription

5 0 0 5 4 6



Né(e) le

0 4 / 0 9 / 2 0 0 2

Signature

Nom

P A R E N T

Prénom (s)

D A M I E N , J O R I S

17.86 / 20



Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

0 1 /

0 5

Numéro de table

0 0 9

ECONOMIE

PARTIE 1:

1) b.

2) d.

3) c.

4) a. / c.

5) b.

6) c.

7) b. / c.

8) b.

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

17.86 / 20

9) a. / b. / c.

10) b.

11) a. / c.

12) c.

13) c.

14) a.

15) a.

16) d.

17) b.

18) b.

19) a. / c.

20) b.

PARTIE 2 :

Faut-il aujourd'hui craindre un retour de l'inflation dans la zone euro ?

En mars 2020, à l'annonce du confinement en France à cause de la pandémie, ~~une inflation~~ s'est déroulée une tendance inflationniste a eu lieu et s'est généralisée dans l'ensemble des pays de la zone euro, impactant de ce fait la croissance dans cette zone. En février 2022, la tendance ne semble pas être à une déflation car la guerre en Ukraine, commanditée par l'autisme, impacte certes la vie des ukrainiens mais aussi celle de la zone euro.

L'inflation, comme le définit notamment le monétariste américain Friedman, est une hausse tendancielle et généralisée des prix.

De plus, par zone euro, on entend les pays de l'UE ayant adopté une monnaie (ou devise) commune, à savoir l'euro. En tout, ils sont 19 à avoir adopté cette monnaie.

Ainsi, il semble pertinent de s'interroger sur les potentiels impacts que peut avoir un retour de l'inflation au sein de la zone euro.

En effet, elle semble s'être bien installée dans la zone (I), ce qui pénalise les agents économiques (II).

I) L'inflation s'installe progressivement et semble perdurer au sein de la zone euro

a) En raison de la guerre en Ukraine

Le 24 février de cette année, Poutine et les russes ont déclaré la guerre à l'Ukraine de Zelensky. Par conséquent, cette guerre n'est pas sans conséquences pour le reste de l'Europe et de la zone euro. En effet, l'Ukraine et la Russie sont réputées pour être deux producteurs majeurs de blé dans le monde. Or, avec la guerre, les productions sont à l'arrêt, ce qui a pour conséquences de générer des pénuries de matières premières. Il en est de même concernant le pétrole et le gaz russe, d'où une inflation par exemple au niveau du prix de l'essence en France ayant atteint des records à plus de 2,50 €/L. Mais, cette hausse des prix ~~impacte~~ impacte d'autant plus l'Allemagne qui dépend énormément du gaz russe de société comme Gazprom (à hauteur de 40%).

b) En raison de la mondialisation

Par la même occasion, les conséquences de la pandémie de coronavirus ne sont pas terminées.

Numéro d'inscription

5 0 0 5 4 6



Né(e) le

04 / 09 / 2002

Signature

Nom

P A R E N T

Prénom (s)

D A M I E N , J O R I S

17.86 / 20

Ecricome

Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐

1

ou

☐

2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement
renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

☐

02

/

☐

05

Numéro de table

☐

009

☐☐☐

En effet, les chaînes d'approvisionnement mondiale sont bouleversées à cause des confinements et d'une production par le passé ralentie. Qui plus est, les coûts de transaction au sens de Coase et Williamson ont augmenté pour les transporteurs. Et, avec la reprise de la croissance, les temps d'attente se sont rallongés pour eux dans les ports. C'est pourquoi on se retrouve avec des pénuries comme celle des micros-conducteurs en Europe. La conséquence de cette pénurie et d'une augmentation des coûts liés au transport est donc une augmentation des prix, dans le monde et bien évidemment en zone euro, où beaucoup de transactions s'établissent avec cette devise.

II) Les agents économiques se retrouvent pénalisés, ce qui engendre un impact néfaste sur la croissance de cette zone.

a) Pour les ménages et les institutions non financières.

On a vu que l'inflation semble s'être définitivement installée au sein de la zone euro. Les ménages et institutions non financières sont donc pénalisés car le marché fonctionne comme un optimum de Pareto. Les entreprises pour rattraper leurs pertes vont vouloir augmenter les prix au profit des ménages. Les ménages, eux, vont réduire leur consommation avec l'inflation, ce qui réduit la croissance. Pour pallier l'inflation, M. Macron a par exemple distribué des chèques - inflation aux ménages les plus modestes pour stimuler la demande et la consommation. En réalité selon Friedman, cette pratique n'est qu'une illusion. Elle va contribuer à augmenter l'épargne des ménages et donc à réduire la consommation. Donc, la croissance de la zone euro

sera là encore amoindrie, d'autant plus qu'il risque d'y avoir davantage de chômage et donc d'être dans une période de stagflation selon Friedman.

b) Pour les institutions financières et les investisseurs.

De même, ces deux autres agents économiques seront impactés par l'inflation. D'un côté, avec la guerre en Ukraine, les investisseurs ne vont presque plus investir en Russie et en Ukraine car ils sont incertains de l'avenir selon Keynes. D'un autre côté, les banques commerciales ~~dépendent~~ dépendent des taux d'intérêt directeurs de la BCE et donc de la politique monétaire qu'adopte Lagarde. Ainsi, pour réduire l'inflation, les banques commerciales pourront avoir des taux plus élevés car les taux d'intérêt directeurs augmentent. Mais avec ce genre de taux, les banques commerciales accablent moins de crédit aux ménages car ces banques doivent avoir confiance en la solvabilité des ménages. Ainsi, ceci risque de réduire la consommation et donc la demande. Ce type de politique peut aussi impacter négativement la croissance de la zone euro.

C'est pourquoi l'inflation semble bel et bien d'actualité dans la zone euro et ne peut être vaincue. De ce fait, elle risque de nuire à la croissance de la zone. Ainsi, pour réduire l'inflation, la BCE doit trouver un équilibre entre augmenter et réduire les taux d'intérêt directeurs pour ne pas non plus augmenter trop drastiquement les quantités de monnaie en circulation.

Numéro d'inscription

500516



Né(e) le

04/09/2002

Signature

Nom

PARENT

Prénom (s)

DAMIEN, JORIS

17.86 / 20

Ecricome

Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement
renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

03

/ 05

Numéro de table

009

DROIT

PARTIE 1:

1)

- Rappel des faits: Barbara Capdevielle, personne physique et gérante de la SARL Cyclo Angloy, souhaite embaucher un salarié à temps plein sous la forme d'un CDD car son entreprise connaît une augmentation de son activité.

- Problème de droit: Quelles sont les règles juridiques en matière de CDD ?

- Majeure: Pour qu'un contrat de travail existe, il faut avoir un lien de subordination entre un employeur et un salarié, une prestation de

travail et une rémunération de cette prestation.

Le CDI, dans un contrat de travail, est la forme normale que l'employeur attribue au contrat.

Néanmoins, trois conditions non cumulatives peuvent donner lieu à une qualification du contrat de travail en CDD plutôt qu'en CDI :

- L'emploi doit avoir un caractère saisonnier
- Il faut un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise
- Dans le cas où il faut remplacer un salarié absent ou en arrêt maladie.

• Ministre : Au cas particulier, on remarque en effet que l'activité de Cyclo Angloy a augmenté, ce qui pourrait pousser Barbara Capdevielle à embaucher un salarié sous CDD. Or, la loi dispose que seul un accroissement temporaire de l'activité est ~~une~~ une forme légitime pour permettre la qualification d'un contrat de travail en CDD. Mais, ici cela fait trois ans que l'activité de Cyclo Angloy est en augmentation.

- Conclusion : Donc Barbara Capdevielle doit recourir à un CDI car l'accroissement de l'activité de son entreprise n'est pas temporaire.

2)

- Rappel des faits : La SARL Cyclo Angloy, personne morale et vendeur, a conclu un contrat de vente avec Lorenzo Dos Santos, personne physique et consommateur. Or, ce dernier n'ayant pas respecté ses obligations contractuelles en matière de paiement du bien acheté, la société a des preuves montrant que Lorenzo Dos Santos a bien acheté le vélo.
- Problème de droit : Quelles sont les conditions pour prouver un acte juridique ?
- Maxime : En vertu de l'article 1100-2 du Code civil, un acte juridique est lorsqu'une ou plusieurs parties agissent envers une ou plusieurs autres et dont les conséquences juridiques sont voulues par les parties.

Un fait juridique peut se prouver par tout moyen alors qu'un acte juridique peut soit se prouver par écrit, soit par tous moyens :

- Par écrit s'il s'agit d'un litige entre deux commerçants.
- Par écrit si la somme du dommage n'excède pas 1500 €
- Ou sinon par tous moyens.

• Minore : Au cas particulier, la SARL Cyclo Angloy a subi un dommage de 1000 € de la part de Lorenzo Dos Santos. On voit bien qu'il s'agit d'un acte juridique car les deux parties ont conclu un contrat de vente. Ainsi, en fonction de la nature du litige ou de la somme du dommage, la société devra ou non apporter une preuve par écrit. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un litige entre deux commerçants mais le dommage est bien inférieur à 1500 €.

• Conclusion : Donc la SARL Cyclo Angloy a des chances de prouver en justice l'existence du contrat conclu avec Lorenzo Dos Santos en apportant une preuve par écrit. Comme preuve, la SARL retiendra donc les SMS de Lorenzo (preuve par écrit) mais pas les témoignages des personnes présentes ce jour-ci.

Numéro d'inscription

500516



Né(e) le

04/09/2002

Signature

Nom

PARENT

Prénom (s)

DANIEL, JORIS

17.86 / 20

Ecricome

Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐

1

ou

☐

2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

☐

04

/

☐

05

Numéro de table

☐

00

9

3)

• Rappel des faits : Inès Mokhfi, personne physique, a subi des dommages matériels sur son vélo, occasionnés par Loïc Richard, personne physique habitant à Pau. Ce dernier refuse de rembourser à Inès Mokhfi les 1900 € de dégâts.

• Problème de droit : Comment déterminer la juridiction compétente pour résoudre un litige civil ?

• Majeure : En vertu de l'article 1240 du Code civil, « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ».

Une juridiction a deux compétences : une d'attribution et une territoriale.

Le tribunal compétent est dans le lieu où réside le défendeur, sauf dans le cas d'un litige entre deux sociétés où le lieu est le siège social du défendeur.

- Minuteur : Au cas particulier, Loïc Richard a endommagé le vélo d'Inès Mokhfi. Cette dernière peut donc engager la RCE de Loïc Richard. Il s'agit donc bien d'un litige de nature civile. C'est pourquoi la compétence d'attribution du tribunal sera civile. Comme Inès Mokhfi sera demandeur, la compétence ~~d~~ territoriale du tribunal sera dans le lieu de résidence du défendeur Loïc Richard.
- Conclusion : Donc la juridiction compétente pour résoudre ce litige semble être le tribunal judiciaire (anciennement TGI et TI) de Pau (lieu d'habitation de Loïc Richard).

PARTIE 2 :

1) Le problème de droit de la Cour de cassation du 28 novembre 2018 est le suivant :

Quelles sont les règles juridiques en matière de RCE du fait d'un produit défectueux ?

2) Le syllogisme de la Cour de cassation du 28 novembre 2018 est le suivant :

- Rappel des faits : Un avion Airbus A 320 de la compagnie aérienne Indonesia Air Asia, personne morale, s'est abîmée alimé en mer le 28 décembre 2014 avec en tout 162 victimes. M. X. et 66 autres personnes demandent des indemnités de Airbus et Artur, deux sociétés.
- Problème de droit : Quelles sont les règles juridiques en matière de RCE du fait d'un produit défectueux ?
- Majeure : En vertu de l'article 1245 du Code civil, le producteur est responsable de plein droit du dommage causé par un défaut de son produit.

En vertu de l'article 1245-13 du Code civil, le producteur est toujours responsable du dommage même si une tierce personne a eu un rôle actif dans la réalisation de ce dommage.

- Minence : Au cas particulier, la société Actus, une tierce personne, a joué un rôle actif dans la réalisation du dommage. Or, ceci n'enlève pas la responsabilité d'Airbus d'autant plus que cette société ignorait l'installation du module RTL et de l'absence de fiabilité de ce dernier.
- Conclusion : Donc la Cour d'appel n'a pas respecté la loi en ne constatant que le défaut du module. C'est pourquoi les parties sont redirigées vers la Cour d'appel d'Angers.

PARTIE 3 :

La loyauté entre professionnels : quelles contraintes ?

Selon l'article 1104 du Code civil, un contrat doit être conclu, négocié ou modifié de bonne foi. Ceci suppose donc qu'un contrat

Numéro d'inscription

500546



Né(e) le

04 / 09 / 2002

Signature

Nom

PARENT

Prénom (s)

DAMIEN, JORIS

17.86 / 20

Ecricome

Épreuve :

Economie - Droit

Sujet

☐ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

05 / 05

Numéro de table

009

conclu entre deux professionnels doit être nécessaire la bonne foi des deux parties. Mais, chacun des professionnels doit respecter ses obligations contractuelles en matière d'information, de conformité, de résultat et de moyen. C'est donc en cela que consiste la loyauté en B to B.

On peut définir le professionnel comme une personne physique ou morale agissant dans le cadre d'une activité commerciale, agricole, artisanale ou libérale.

Donc, qu'est-ce que doit respecter un professionnel pour être loyal envers un autre professionnel ?

I) Des contraintes commerciales

La loyauté en B to B suppose que les deux professionnels doivent se conformer à des contraintes commerciales. En effet, l'objectif est de continuer son activité sans nuire à la concurrence et ainsi

être déloyal envers les autres professionnels du marché. Or, un article paru en mars 2021 intitulé « le cartel des Sandwichs » mettait en exergue le fait que trois grands groupes de sandwich ont été condamnés par l'Autorité de la Concurrence ^{le 24 mars 2021} pour des ententes illicites sur les prix, ce qui constitue un acte anti-concurrentiel et donc non loyal sur le marché.

Mais, pour être loyal envers un autre professionnel il faut aussi respecter les relations avec ses fournisseurs. Effectivement, Intermarché a comparu devant le tribunal de Commerce de Paris le 19 février 2021 pour des pratiques commerciales abusives envers 93 de ses fournisseurs. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, souhaite condamner le groupe à 150 millions d'euros d'amende. Donc Intermarché n'a pas été loyal envers ses fournisseurs.

II) Des contraintes liées à l'information

Hormis des contraintes commerciales, les relations en BtoB nécessitent des informations

justes, exactes, précises et pertinentes. Ces informations ne doivent en aucun cas être mensongères, sinon le professionnel ne respecte pas son obligation de loyauté envers l'autre professionnel. Il peut même être de ~~sa~~ mauvaise foi car selon la jurisprudence une pratique frauduleuse de type dol ou réticence dolosive constitue une mauvaise foi. Néanmoins, la société Yuka n'a pas respecté sa loyauté ni sa bonne foi envers la marque de Auverneau, fabriquant des ~~saucissons~~ saucissons. Yuka a indiqué aux consommateurs que ce type de saucissons contenaient du nitrite alors que ce n'est pas vrai. De ce fait, Yuka n'a pas respecté son obligation d'information et vis-à-vis d'Auverneau et vis-à-vis des consommateurs. Son jugement a été rendu par la cour d'appel de Bordeaux et Yuka a été condamnée à 10 000 € de dommages-et-intérêts.

Donc les relations en B to B sont contraignantes en matière commerciale ou d'informations. Mais, les professionnels doivent les respecter s'ils veulent être loyaux et de bonne foi envers les autres professionnels et s'ils veulent ne pas enfreindre le règlement.

